

## VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE

### Le montant de votre engagement comprend :

- Les frais des 3 reconnaissances du parcours.
- Les frais d'administration : dossier d'engagement, poste, téléphone, secrétariat.
- Les frais d'édition de la plaquette : photocomposition, reprographie, tirage.
- Les ravitaillements : boisson énergétique le matin, collation matinale, déjeuner et boissons.
- L'hébergement en demi-pension en hôtels 2, 3 voire 4 étoiles avec couchage individuel.
- L'assistance technique.
- L'assistance médicale (médecins, kinésithérapeute et secouristes).
- La location des véhicules d'assistance, poids lourds et véhicule réfrigéré (boissons).
- Le transport des bagages pendant l'épreuve.
- Le transport des vélos et bagages au retour vers Fontainebleau ou Aix-Les-Bains.
- Le carburant et les frais de péages.
- La sécurité.
- Les frais d'assurance de l'épreuve.
- L'animation
- La photo.
- L'équipement complet (maillot et cuissard du 21<sup>ème</sup> Paris – Nice Cyclo).
- L'équipement vestimentaire de tous les assistants.
- Le trophée souvenir remis à chaque participant.
- Les trophées remis aux municipalités qui nous accueillent et aux sponsors de l'épreuve
- Le voyage retour par TGV (Paris) ou par car (Aix-Les-Bains)
- Le transfert par car de Paris-Montparnasse à Fontainebleau.
- La prise en charge de la totalité des assistants bénévoles.

Les participants n'effectuant pas le retour Paris par TGV ou Aix-Les-Bains par car seront remboursés de la valeur du billet, et ce, soit avant le départ, soit durant le déroulement de l'épreuve.

Si engagement par voie postale, en cas d'annulation avant le 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- Paris-Nice Cyclo 10 étapes : 470 € resteront acquis à l'organisation et 840 € passé cette date.
- Paris-Nice Cyclo 7 étapes : 370 € resteront acquis à l'organisation et 630 € passé cette date.

Si engagement via Sport N'Connect, sans avoir souscrit à l'assurance proposée, idem. Si souscription à cette assurance, remboursement selon les conditions prévues au contrat.

### Rappel :

- Dans le cas d'un abandon, le participant devra envisager son rapatriement à ses frais, perdant également l'intégralité du montant de l'engagement.

### Seront à la charge du participant :

- La chambre individuelle demandée qui sera facturée avec le supplément ad hoc.
- Tout supplément demandé et toute consommation prise dans les hôtels ou restaurants.
- Le stationnement de votre véhicule à Fontainebleau ou Aix-Les-Bains pendant la durée de l'épreuve.